



14ème législature

Question N° : 75626	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > francophonie	Analyse > institut français. Édimbourg. directeur.
Question publiée au JO le : 10/03/2015 Réponse publiée au JO le : 14/04/2015 page : 2826		

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de l'institut français d'Edimbourg, fleuron de la coopération culturelle et éducative en Écosse. Lors de son déplacement à Edimbourg du 22 au 25 février 2015 à Edimbourg, il a rencontré le personnel de l'institut ainsi que des membres du gouvernement local écossais dont Fiona Hyslop, ministre du cabinet écossais pour la culture, l'Europe et les affaires étrangères. Fiona Hyslop nous a fait part de l'immense attachement des Écossais à cet institut qui est le socle culturel des relations franco-écossaises et qui s'inscrit dans la droite ligne de l'alliance historique entre les deux peuples. Cet institut avait subi une mauvaise restructuration en 2009 avec une tentative de transfert des cours vers l'alliance française, tentative qui avait échoué. Le nouveau directeur a remonté le profil de l'établissement et a permis à l'Institut d'avoir une santé financière après cet épisode. De nouveaux partenariats ont été établis avec des acteurs culturels écossais et la coopération linguistique et éducative a redoublé d'intensité dans une province qui reste encore francophile. L'annonce en novembre 2014 de la fusion du poste de consul général et de directeur de l'institut est un mauvais signal. En effet, la gestion des ressources humaines et de la restructuration en consulat d'influence sera la priorité du prochain consul général. Si en plus il doit diriger un institut où chaque partenariat demande l'identification d'une compétence et d'un suivi particuliers, le travail de l'institut risque d'en pâtir alors que le métier de directeur d'Institut demeure très différent de celui de consul général. En outre, il risque d'y avoir un problème d'ordonnancement de certaines factures. Cette concentration des tâches affectera nécessairement la gestion de l'institut dans un climat local très tendu. Les autorités écossaises sont mobilisées et attentives à ce processus tant elles sont attachées à cette coopération entre l'Écosse et la France. Il lui demande de maintenir le poste de directeur de l'institut français d'Edimbourg pour éviter la baisse de la qualité de notre coopération avec l'Écosse.

Texte de la réponse

Afin de répondre aux priorités géographiques et aux enjeux actuels de diplomatie globale, le réseau culturel extérieur inscrit son action dans une adaptation permanente de ses dispositifs et de ses moyens. C'est le cas en Europe, où les modalités traditionnelles et le coût de notre fonctionnement doivent, selon les situations, nous inciter à imaginer à moyen terme d'autres formules pour développer une présence efficiente, dynamique et moderne. Dans le cadre de la transformation du consulat général d'Edimbourg en poste à gestion simplifiée, le Consul général reprendra la direction de l'antenne de l'Institut français du Royaume-Uni (IFR) en Écosse. Cette fusion lui permettra de disposer de tous les canaux pour mener à bien sa mission d'influence dans les secteurs politique, économique, universitaire et culturel. Cette mesure ne vise pas à amoindrir la présence française en Écosse mais permettra bien de continuer à assurer l'ensemble des missions du MAEDI de manière cohérente et de renforcer les relations entre



la France et l'Ecosse. Le MAEDI porte une attention particulière au recrutement du futur Consul général et accompagnera l'antenne d'Edimbourg dans son évolution. Les partenariats fructueux développés par l'actuel directeur ont vocation à être consolidés et le Consul général, qui bénéficiera du soutien et de l'expertise d'une équipe spécialisée, se verra confier la mission de poursuivre l'action culturelle et la coopération linguistique et éducative en Ecosse. Les cours de français seront toujours proposés par l'Institut français, garantissant ainsi le rayonnement mais également la santé financière de l'établissement. Le Consul général sera nommé ordonnateur délégué et sera appuyé par le secrétariat général basé à Londres, qui centralise les questions administratives et de gestion au Royaume-Uni. L'antenne d'Edimbourg, qui représente 9 % du budget de l'IFR, ne verra pas son circuit comptable actuel affecté.